



L'été dernier, *Le Soir* lançait une opération toute simple et pourtant inédite : demander aux abonnés de poser des questions à la rédaction. Des questions libres, sur tous les sujets, avec pour seule contrainte qu'elles commencent par « Pourquoi ».

Nous avons reçu plus de... 1.000 questions et, pendant trois mois, nous avons répondu à une majorité de celles-ci, sans tabou, en les regroupant par thèmes et publiant également un supplément sur nos pratiques, nos valeurs et notre fonctionnement, puisque nos abonnés y portent une attention toute particulière.

Nous expliquions à la fin de cette opération au succès énorme que... ce n'était pas la fin et que nous nous engageons à réitérer l'expérience pour maintenir ce lien direct avec nos lecteurs.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par une reprise de l'opération « Pourquoi » en vue des élections du 9 juin. Elections régionales, fédérales et européennes.

Nous invitons donc, à partir de ce samedi, tous nos abonnés à nous poser à nouveau des questions, à propos des enjeux majeurs des élections. On sait à quel point ils sont cruciaux : l'abstention, la montée des extrêmes, la difficulté probable de former un nouvel exécutif fédéral, etc. Sans oublier les thématiques européennes qui sont au

centre de l'actualité : la transition climatique, la situation des agriculteurs, le dossier climatique, l'élargissement de l'Union, la guerre en Ukraine, etc. Nous vous proposons donc de nous interpeller sur les choix des partis, les questions politiques ou de gouvernance, mais aussi sur les thèmes de fond qui vous semblent importants, du pouvoir d'achat à la sécurité, du climat à l'enseignement, de la santé au logement, etc. Parce que ces thèmes seront centraux pendant la campagne et que les décisions politiques des prochains exécutifs sur ces sujets auront un impact sur la vie des citoyens.



Nous lançons donc ce samedi sur notre site le formulaire pour envoyer vos questions (avec toujours la condition de les débiter par le mot « Pourquoi »). Nous laisserons ce canal ouvert pendant toute la campagne et sélectionnerons les questions auxquelles la rédaction répondra, au rythme d'une par jour, sur *lesoir.be*, notre application et dans nos éditions papier, à partir du vendredi 1^{er} mars.

Vous avez l'occasion de vous exprimer à travers nous durant cette période importante de la vie démocratique de notre pays. Nous sommes à votre disposition. Rendez-vous sur www.lesoir.be/pourquoi.

Christophe Berti, rédacteur en chef

ENSEIGNEMENT

Harcèlement scolaire sont invitées à lutte

Alors qu'un élève sur trois est concerné par le harcèlement scolaire, que fait la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Pour la deuxième année consécutive, le gouvernement met sur la table un budget de 2,6 millions d'euros pour accompagner les écoles.

CHARLOTTE HUTIN

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement s'intensifie. Un nouvel appel à candidatures vient d'être lancé pour inviter les écoles à postuler au « programme-cadre » de prévention du harcèlement et d'amélioration du climat scolaire. Objectif : atteindre 280 nouvelles écoles de l'enseignement primaire et secondaire. Les établissements sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement rapproché dès la rentrée scolaire 2024-2025, et ce pour une durée de quatre ans. « L'accompagnement se fait via un opérateur externe agréé et financé par la Fédération afin d'homogénéiser les pratiques », explique au *Soir* la ministre de l'Éducation, Caroline Désir.

Une vingtaine d'opérateurs sont déjà labélisés. Parmi eux, des centres de planning familial, des AMO (action en milieu ouvert), l'Université de Mons ou encore l'Université de Paix. Ils doivent accompagner les écoles à travers différentes étapes : de la réalisation d'un diagnostic jusqu'à la mise en place d'actions concrètes. Caroline Désir (PS) insiste : « Le but est qu'un jour, les 2.500 écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles aient fait de la lutte contre le harcèlement une priorité. » Encore faut-il que le budget de la prochaine législature (qui sortira des urnes après les élections de juin 2024) suive et que le projet trouve la ferveur des écoles.

Le premier appel à candidatures, pour l'année scolaire 2023-2024, a suscité l'engouement de 118 écoles au lieu des 200 annoncées initialement. « Au moment du lancement, beaucoup d'écoles étaient encore emmêlées dans leur plan de pilotage », concède Caroline Désir. « Ce qui nous permet d'espérer en avoir 280 cette fois, puisque nous avons le budget pour les suivre. »

Un budget annuel de 2,6 millions

Cet appel à candidatures s'inscrit désormais dans un décret, avec un budget annuel de 2,6 millions d'euros. « On veut apporter davantage de cohérence à ce qu'il se pratique actuellement, en respectant bien sûr l'autonomie pédagogique et le contexte propre à chaque école. » Jusqu'en 2021, la FWB consacrait 440.000 euros à la lutte contre le harcèlement scolaire sur la base d'appels à projets. Ces projets, peu encadrés et limités à une quarantaine d'écoles par an, ne permettaient pas de toucher tous les élèves. Pour le reste, il revenait aux écoles de se débrouiller, selon leur sensibilité, en ayant recours à leurs propres fonds. « Il est urgent de se professionnaliser », insiste la ministre. « Le harcèlement et son prolongement le cyberharcèlement sont un fléau. On ne peut rester inactif. »

D'après une étude menée par l'UCLouvain en 2014, le harcèlement scolaire concerne 34,8 % des élèves en FWB : 16,1 % des élèves en sont victimes, 13,9 % en sont auteurs et 4,8 % sont à la fois victimes et auteurs. La problématique aurait pris de l'ampleur avec l'émergence des réseaux sociaux, bien qu'il n'existe pas de suivi en temps réel du phénomène. « Lorsqu'il n'y avait pas les réseaux sociaux, ce qu'il se passait à l'école restait à l'école et la sphère privée restait privée. Maintenant, les deux se mélangent », témoigne Valéry Wantiez, directeur de l'Athénée royal Dinant-

Herbucienne. « Les écoles sont démunies. L'initiative du programme-cadre est très positive. »

Le plan de lutte contre le harcèlement repose en réalité sur trois leviers : la création d'un Observatoire du climat scolaire, un programme d'actions accessible chaque année à environ 200 écoles et la mise à disposition de ressources pour l'ensemble des établissements francophones. « Les membres de l'Observatoire assurent une veille scientifique permanente autour du phénomène de harcèlement. Ils mèneront des études ainsi qu'une évaluation de la politique publique », détaille Simona Lastrego, directrice de l'Observatoire du climat scolaire et docteure en psychologie sociale (ULB). « Nous mettons également à disposition des écoles des outils validés. »

À la rentrée 2024, toutes les écoles de FWB – qu'elles soient inscrites ou non dans le programme-cadre – devront inclure dans leur règlement d'ordre inté-



Caroline Désir « Aucun

ENTRETIEN

C.HN

Sous cette législature, l'actuelle ministre de l'Éducation a rencontré des familles d'enfants victimes de harcèlement scolaire. Certaines mesures à destination des écoles, comme l'obligation de disposer d'une procédure de signalement, sont directement issues de ces rencontres. « Les parents ne savaient tout simplement pas à qui s'adresser. Ils n'étaient pas de ceux qui n'avaient rien vu », dit-elle. Pour Caroline Désir, il faudra à terme convaincre toutes les écoles de se lancer dans le programme contre le harcèlement.

En matière de harcèlement, jusqu'où se situe la responsabilité des écoles ?

Il n'y a aucune raison pour que l'école ne se préoccupe pas du climat scolaire. La direction doit affirmer auprès de toutes et tous que le harcèlement n'est pas acceptable. C'est important, qu'en début d'année, l'école communique sur ce que les parents doivent faire s'ils constatent que leur enfant est victime ou témoin de harcèlement. Ça part d'une rencontre que j'ai eue avec les parents d'une jeune fille qui s'est suicidée à 13 ans. Les parents ne savaient tout simplement pas à

KROLL

